

Citoyens, citoyennes,
Chers amis, chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de la Libre Pensée et de son président Marc Blondel, qui était présent parmi nous l'an dernier lors du rassemblement que nous avons organisé dans ce cimetière de Thieuloy-Saint-Antoine, devant la tombe de celui qui était le président de la Libre Pensée au moment où fut votée la loi de Séparation des Églises et de l'État, en 1905. Il fut, on le sait, le président de la commission chargée de préparer cette loi. Ferdinand Buisson fut le défenseur infatigable de la laïcité de l'école. Il est l'un des principaux inspirateurs des réformes scolaires de la IIIe République et a contribué à leur efficacité en mettant en place les Écoles Normales Supérieures formant les personnels d'Écoles Normales.

Dans son *DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE*, heureusement republié aujourd'hui, il écrivait, concernant le mot laïcité, à propos de l'enseignement primaire :

« Par des motifs divers, tous les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis le Consulat avaient répudié les projets de la Convention et mis tous leurs soins à reconstituer et à maintenir le système ancien de l'école confessionnelle. Un système qui a pour lui une existence de plusieurs siècles, tout un ensemble d'écoles formées et de maîtres en possession d'état, qui a de plus l'approbation du clergé, celle de tous les partis sauf un seul, et qui a enfin en sa faveur des considérations économiques toujours puissantes même auprès des municipalités théoriquement opposées à l'enseignement clérical, ce système ne pouvait être abandonné. Et pour qu'un gouvernement résolût d'y substituer hardiment le régime de la laïcité, il fallait que d'une part l'opinion publique fût revenue aux traditions de 1789 et 1792 et vit d'une vue bien claire la nécessité d'accomplir dans l'instruction publique la même révolution que dans tout le reste de nos institutions, et il fallait d'autre part que le gouvernement fût en mesure de lever les nombreux obstacles préalables qui empêchaient de songer à cette transformation, c'est à dire qu'il fût maître de l'enseignement public, qu'il en tint le budget dans sa main, qu'il l'eût rendu gratuit et obligatoire, qu'il l'eût dégagé de la tutelle des communes et de celle des bienfaiteurs de toute sorte qui, sous prétexte de le doter plus ou moins richement, se réservaient le droit de le faire diriger à leur gré. »

Ainsi donc, pour le Libre Penseur Ferdinand Buisson, les choses étaient claires. Est républicain et fidèle aux traditions de 1789 et 1792, tout régime qui estime nécessaire d'accomplir dans l'instruction publique, la même révolution que dans tout le reste de nos institutions. A savoir, instaurer une école gratuite et laïque.

Que penser alors d'un régime qui, contre le principe de Séparation des Eglises et de l'Etat, codifié par des hommes comme Ferdinand Buisson, déverse chaque année une masse financière considérable de fonds publics, principalement à l'Eglise catholique et à ses œuvres, et en premier lieu à l'enseignement privé dont cette dernière est la principale propriétaire.

La loi Debré fut votée le 31 décembre 1959. Elle a redonné à « l'enseignement privé le statut de service public d'enseignement », qui lui avait été ôté par les lois scolaires de 1881 et 1882 particulièrement. Par ce dispositif, au mépris des principes républicains, l'Etat finance le principal concurrent de l'Enseignement public. Il oblige les communes, déjà lourdement endettées, à prendre à leur charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrats dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La Fédération Nationale de la Libre Pensée a fait connaître le montant des sommes ainsi déversées chaque année : pour l'Etat, en 2012, cela s'élève à 7,1 milliards d'euro et pour les départements et

régions à 550 millions. Les communes, quant à elles, sont ponctionnées pour un montant que nous avons estimé s'élever à 500 autres millions.

La Fédération nationale de la Libre Pensée a décidé d'engager une campagne nationale pour exiger l'abrogation de la loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques qui ont été mises en place depuis 1959.

En ce sens, elle reste fidèle – envers et contre tout – au Serment de Vincennes. Le 19 juin 1960, il y a 50 ans, les représentants de plus de 10 millions de citoyens pétitionnaires avaient prononcé un serment, celui de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à l'abrogation de la loi Debré, et afin d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation...

Depuis, on ne peut que regretter que les organisations qui avaient été chargées d'organiser justement cette lutte aient décidé de pratiquer la trêve et la défaillance.

Et, ces dernières années, au nom des directives européennes, il a fallu tailler encore plus dans les budgets publics. On le sait, 75 000 postes ont été supprimés dans le public, pendant qu'on en supprimait 6 500 dans le privé, proportionnellement beaucoup moins donc. Un récent rapport nous apprend d'ailleurs, que le ministre Chatel, heureusement remercié suite aux dernières élections, avait pratiqué la hache avec zèle, supprimant dans le premier degré encore plus de postes qu'on ne le lui demandait.

Qu'avait déclaré, le 23 janvier 2012, le secrétaire général de l'enseignement catholique ? Monsieur Delabarre, jugeait "impossible" et "non pertinent" de rétablir 60.000 postes comme le proposait François Hollande, et il ajoutait même qu'on pouvait probablement continuer à en supprimer. Il renvoyait ainsi l'ascenseur au président en exercice qui l'avait largement épargné. Mais, ça, comme dit la publicité : « c'était avant ».

Apprenant que le gouvernement allait rétablir effectivement 60 000 postes – essentiellement dans le primaire, d'ailleurs – et les enseignants et les syndicalistes démontrent clairement que, même si c'est déjà cela, c'est encore largement insuffisant par rapport aux besoins, le secrétaire général de l'enseignement privé s'est à nouveau fait entendre : il fixe ses exigences revendiquant 5.100 postes sur les 60.000 promis, et en précisant cyniquement à l'égard du ministre Peillon, «Personne n'a intérêt à rallumer une guerre scolaire». C'est d'ailleurs exactement la même formule qu'a utilisé le ministre dernièrement à France Inter. Ne dit-on pas que les grands esprits se rencontrent ?

L'État paye les enseignants du privé sous contrat grâce à la loi Debré. C'est au nom de cette loi que le secrétaire général de l'enseignement privé peut s'exprimer d'une manière aussi menaçante, et cynique.

Nous ne voulons pas déclencher une guerre scolaire. Nous voulons ce qui est dû à la République, à la laïcité de l'État. La guerre scolaire, c'est Michel Debré et son gouvernement qui l'a rallumée en décembre 1959. C'est lui et ceux qui le soutenaient et le soutiennent toujours qui ont déclaré la guerre à l'école publique. Ce sont les gouvernements qui se sont succédés depuis qui l'ont attisée en permanence, par tout un chapelet de lois, filles de celle de 1959...

La Séparation, ce n'est pas la guerre, c'est maintenir la paix civile par la distinction entre la sphère publique et la sphère privée. Les fauteurs de guerre, ce sont ceux qui veulent pour leurs intérêts privés, user des finances publiques

Citoyens, Citoyennes, Chers Amis, Chers Camarades,

Nous ne sommes pas venus ici pour commémorer ou faire œuvre de mémoire, comme on dit. Devant la tombe de notre ancien président, et par cette plaque que nous posons grâce à nos camarades de l'Oise, nous évoquons la mémoire du combattant de l'idéal républicain et laïque. C'est le moyen pour nous de nous fortifier dans notre volonté, de puiser dans le passé de nouvelles

énergies pour les combats à venir. Nous continuons son combat, sans trêve ni défaillance, pour la république sociale, pour que les fonds publics aillent exclusivement à l'école publique.

Certes, nous n'avons pas aujourd'hui la force qui permit la collecte de 10 millions de signatures, lorsqu'elle était relayée par tout le réseau laïque de l'époque ; mais nous poursuivons la lutte engagée par nos aînés. Le flambeau n'est pas éteint. La campagne que nous avons initiée, commence à rencontrer de plus en plus d'échos. A nous de les faire fructifier en sollicitant nos amis, nos voisins, en fédérant les énergies, sans préalable, ni a priori.

Fonds publics à l'école publique
à école privée, fonds privés

Ni dieu, ni maître
A bas la calotte
et vive la Sociale

Je vous remercie.